

Séance du 30 mars 2023 à 20h00
à l'Hôtel-de-Ville

Le Président reprecise les règles d'usage pour la prise de parole.

Sous la Présidence de Monsieur Eric Clot, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Liste des prochains préavis.
6. Rapport de la commission de gestion 2022-2023 sur la tournée de plaine 2022 et vote.
7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis no 14/2023 relatif aux aménagements complémentaires au préavis n° 7/2022 afin d'augmenter la sécurité piétonne devant traverser la rue du Clos et vote.
8. Election de deux suppléants à la commission des finances.
9. Divers et propositions individuelles.
10. Appel de sortie.

Le Président passe au vote pour l'acceptation de l'ordre du jour. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents. Il s'agit de M. Courvoisier, M. S. Deriaz, M. Hürni, Mme A. Mettraux, M. Molnar, Mme Pfaender, M. Pillevuit, M. Schmid et M. Stern. 1 arrivée tardive : M. Delay.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 février 2023.

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur Madame Myriam Deriaz.

3. Communications du Bureau.

Monsieur le Président informe qu'il a reçu un périodique qui s'appelle Canton-Commune qui traite de tous les problèmes qu'il peut y avoir dans les Communes en rapport avec le Canton. Il se trouve sur le site de l'Etat de Vaud. On peut notamment y trouver un aide-mémoire sur toutes les lois régissant les Communes.

Monsieur le Président informe que le week-end du 18 juin auront lieu les votations et demande aux personnes concernées de réserver la date.

Il informe finalement que le site de la Commune a été remis à jour et que toutes les commissions et autres informations sont actualisées.

4. Communications de la Municipalité.

Monsieur Julien Cuérel excuse Monsieur Olivier Mettraux qui est en vacances.

Il informe que les travaux de la rue des Jaquettes commenceront après Pâques pour environ 2 mois ensuite les travaux seront effectués sur la rue de la Gare.

Il informe que le défibrillateur est en train d'être posé sur le bâtiment du Cabinet Médical. Une séance de formation a déjà eu lieu et il y en aura encore une ce lundi à 19h à la salle des fêtes.

Finalement, il informe qu'il y a une exposition depuis 2 semaines et jusqu'au 16 avril dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville de 6 artistes Baulmérens. L'Association Développement 21 a organisé cette exposition. Elle a également fait un petit film de présentation sur les 6 artistes. Ce film sera présenté à la fin de cette séance.

Le Président remercie Monsieur Julien Cuérel.

5. Liste des prochains préavis.

Monsieur le Syndic informe qu'hormis ceux déjà annoncés, à savoir :

- Le plan d'affectation communal
- La réorganisation du parc véhicules,

il n'y a pas de nouveau préavis.

6. Rapport de la commission de gestion 2022-2023 sur la tournée de plaine 2022 et vote.

Monsieur Raphaël Buache, membre de la commission, donne lecture du rapport.

Observation n° 1

La Cogest prend acte de la réponse de la Municipalité et souhaiterait des précisions concernant les forfaits proposés. Notamment si le forfait week-end correspond à une journée de week-end ou au week-end entier, de même pour le forfait indiqué pour la semaine.

Monsieur le Syndic répond que c'est par jour pour la semaine et pour le week-end c'est du vendredi au dimanche car il n'y a pas de location pour 1 seul jour de week-end.

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité.

Observation n° 2

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité et invite celle-ci à concrétiser la mise en place des toilettes sèches.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur le rapport.

Monsieur Daniel Margairaz informe que le stand de tir des Rapielles n'est plus un stand de tir au pistolet depuis quelques années. Il a été transformé en ligne 50m, carabine 50m qui tire de la munition petit calibre ce qui engendre moins de nuisances.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Il donne lecture des conclusions et passe au vote.

Les conclusions sont acceptées à une large majorité (1 abstention).

7. Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis n° 14/2023 afin d'augmenter la sécurité piétonne devant traverser la rue du Clos et vote.

Monsieur Gilles Deriaz, Président de la commission, donne lecture de son rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le rapport.

Monsieur Daniel Margairaz informe qu'il soutient le point de vue des opposants car selon lui le surélévement n'apporte pas plus de sécurité mais plus de nuisances. Il souhaite par contre la réalisation du prolongement du trottoir. Dès lors, il propose de modifier les conclusions du préavis en ne gardant que l'approbation du prolongement du trottoir existant sur la rue du Clos avec emprises sur les parcelles 334 et 1147.

Madame Carmen Perusset rejoint les propos de Monsieur Daniel Margairaz et se demande si la commission a réfléchi à la proposition des panneaux indiquant la vitesse.

Monsieur Gilles Deriaz répond que selon lui le Conseil doit accepter ou refuser le préavis et que comme un amendement n'est pas forcément suivi, la commission n'est pas allée plus loin sur ce sujet.

Monsieur le Syndic informe que les bosses qui sont présentes aujourd'hui et qui ne dérangent personne sont plus élevées que la rampe qui sera faite. Il présente une rampe avec la même surélévation. Et il précise que le but n'est pas de faire ralentir les voitures mais que les piétons puissent traverser en sécurité. S'ils prolongent le trottoir, quand les gens arrivent au bout du trottoir ils ne sont pas en sécurité pour traverser. Donc la seule solution pour sécuriser la traversée reste cette rampe avec un marquage au sol.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Monsieur Eric Clot donne lecture des conclusions du préavis à savoir :

1. Lever l'opposition du 11 janvier 2023,
2. D'approuver le projet d'aménagement d'un carrefour surélevé avec décrochement vertical entre les rues du Clos et de la Tuilière ainsi que le prolongement du trottoir existant sur la rue du Clos avec emprises sur les parcelles 334 et 1147.

Il passe au vote.

Le préavis n° 14/2023 est accepté à une large majorité (6 contre et 3 abstentions).

Monsieur le Président ouvre une discussion sur l'ensemble. La parole n'est pas demandée.

8. Election de deux suppléants à la commission des finances.

Monsieur le Président propose de faire le vote à main levée. Tout le monde accepte cette proposition.

Monsieur Domenico Giannini propose pour le groupe des Démocrates Monsieur Gilles Clémence.

Madame Carmen Perusset propose pour le groupe des Indépendants Monsieur Gilles Deriaz.

Monsieur le Président passe au vote.

Monsieur Gilles Clémence et Monsieur Gilles Deriaz sont élus à une grande majorité (1 abstention).

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Daniel Margairaz informe qu'il a été interpellé par 3 conseillers suite au vote sur le préavis pour l'éclairage public. Il a été reproché à la commission des finances d'avoir introduit des éléments « techniques » dans le rapport ce qui ne serait pas de son ressort. La commission financière devrait limiter son examen au volet financier. Il s'est donc demandé si les mêmes reproches avaient été faits à la commission ad hoc qui avait largement traité le problème des coûts dans son rapport. Monsieur Daniel Margairaz s'est renseigné auprès de la secrétaire pour savoir s'il y avait un cahier des charges pour la commission. Cette dernière lui a répondu qu'elle n'en avait pas. Il se réfère donc à l'art. 39 du règlement du Conseil qui dit que : « Le Conseil élit une commission des finances chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, le plafond d'endettement et le projet d'arrêté d'imposition. Il procède à un examen détaillé des comptes et adresse son rapport au conseil. Si elle le juge nécessaire, elle donne son avis à la commission chargée de l'étude d'une proposition municipale d'investissement. »

Selon Monsieur Daniel Margairaz, rien dans ce texte ne limite la Cofin dans ses travaux d'évaluation d'un projet ni dans ce qu'elle écrit dans son rapport. A ses yeux, on ne peut pas décorréliser le contenu d'un projet de son volet financier. On ne peut pas approuver ou désapprouver un engagement financier sans examiner le fond du projet présenté et sa réponse au besoin. Il comprendrait mal également que la Cofin soit réduite à dire « oui la demande de crédit est compatible avec les capacités financières de la Commune et le plan de législature » ou inversement. En conclusion, il semble qu'il y ait de la confusion dans les esprits. Peut-être serait-il bon de clarifier tout cela par une information aux commissions, par des consignes ou cahiers des charges, etc....

Monsieur Steve Mettraux rappelle qu'il y a déjà un certain temps que les conseillers ont demandé un rapport concernant la déchetterie avec des chiffres et qu'ils attendent toujours. Il demande donc pour quand est-ce que ce rapport est prévu.

Madame Fabienne Liechti répond que les réponses au postulat parviendront aux conseillers sans doute d'ici la fin du mois d'avril.

Madame Patricia Chambettaz demande concernant les déchets verts, si les lieux de ramassage indiqués par une croix rouge doivent absolument être respectés ou si on peut y déroger. Et elle demande pourquoi est-ce que ça a changé.

Monsieur Julien Cuérel répond que c'est pour des raisons de sécurité. Quand les employés descendent de la remorque, s'ils doivent traverser la route, cela peut être dangereux. Donc il demande de respecter les endroits définis.

Madame Suzanne Joseph explique que ça pose des problèmes de portage pour certaines personnes car les points sont assez espacés. Elle demande si c'est possible dans certains cas de revenir sur le choix du point de ramassage.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il n'est pas impossible que ce soit un peu modifié pour l'année prochaine mais il rappelle qu'on peut amener à la déchetterie avec sa voiture depuis chez soi. Et que si les gens trouvent lourd, ça sera aussi

lourd pour les employés communaux et qu'il faudrait peut-être réfléchir à faire des sacs plus légers. Mais la Municipalité reste ouverte à des demandes de modification que les gens peuvent envoyer par mail.

Madame Suzanne Joseph dit qu'elle connaît une personne âgée pour qui c'est compliqué avec le changement de point de collecte. Elle demande donc si cette personne peut contacter l'administration et demander que le point de collecte soit rapproché de son domicile.

Monsieur le Syndic répond qu'elle peut appeler l'administration et qu'ils trouveront une solution. Il lui semble peu probable que cette personne taille ses arbres elle-même, donc si elle se fait aider pour cette partie du travail, quelqu'un peut également l'aider pour amener les déchets au point de collecte.

Madame Suzanne Joseph comprend bien que ça peut contrarier que les gens ne soient pas forcément d'accord avec ces changements mais aimerait que leur point de vue soit pris en compte.

Monsieur Eric Clot explique également qu'il a reçu 3 téléphones de personnes qui auraient besoin d'aide et va donc leur dire d'appeler Madame Fabienne Liechti.

La parole n'est plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

10. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 33 conseillères et conseillers sont présents et 9 absents.

Monsieur le Président lève la séance à 21h00.

Le Président :

La Secrétaire :

Eric Clot

Myriam Deriaz